

**VEILLE SANITAIRE PORTANT SUR LES TROUBLES VERTEBRAUX,  
ARTICULAIRES ET PERI ARTICULAIRES POUR DES AGENTS DES MISSIONS  
OPERATEUR DE RESEAUX GAZ ET ELECRICITE ET CLIENTELE  
D'UN CENTRE DE DISTRIBUTION**

**PREAMBULE :**

Cette étude porte sur la veille sanitaire de 186 agents du centre de distribution d'électricité et de gaz d'EDF et de Gaz de France de Villejuif dont l'activité consiste en l'entretien, l'extension et les branchements des réseaux de distribution d'électricité et de gaz ainsi que les opérations techniques effectuées chez les clients.

Elle a pour finalité d'exploiter les éléments de la veille sanitaire concernant la surveillance de l'appareil ostéo tendineux portant sur les articulations et l'appareil musculo squelettique en général.

Cette veille sanitaire a été mise en place pour les agents dont les postes comportent des contraintes susceptibles d'avoir une influence négative dans ce domaine.

Une réforme, en cours, prévoit une modification substantielle des tâches d'agents des missions ORG et ORE, dont les postes actuels comportent moins d'implication physique, vers une réintroduction de tâches de cette nature.

Cette étude a également pour objet d'éclairer la communauté de travail sur l'état de santé des agents au regard de ces évolutions et plus largement de mesurer l'efficacité des mesures préventives anciennes et de permettre de mettre en place de nouvelles mesures dans ce cadre.

**DESCRIPTION DE LA POPULATION**

Elle concerne les agents statutaires présents au 1<sup>er</sup> août 2006. Cela exclut donc les agents en longue maladie, les apprentis et les agents en stage statutaire avant titularisation.

La population concernée a été répartie en cinq catégories (deux par type d'énergie et une pour les techniciens intervention clientèle).

Deux correspondent aux postes de

- Technicien intervention ouvrage électricité (TIOE) nouvelle appellation : Technicien exploitation électricité (TEE)
- Technicien intervention ouvrage gaz (TIOG) nouvelle appellation : Technicien d'exploitation gaz (TEG).

Deux regroupent :

- les Techniciens d'exploitation des réseaux gaz (nouvelle appellation : Technicien d'exploitation gaz senior).
- Les assistants d'exploitation des réseaux gaz, les contremaîtres exploitation et travaux réseaux gaz d'une part
- Et les techniciens d'exploitation réseau électricité (nouvelle appellation Techniciens exploitation électricité senior), les assistants d'exploitation des réseaux électricité, les contremaîtres exploitation et travaux réseaux électricité d'autre part.

De nombreux TIC ont exercé par le passé des fonctions complètes ou partielles de TIOG et de TIOE.

Les caractéristiques de la population concernée sont regroupées dans le tableau ci-dessous

Caractéristiques de la population			
POSTE	effectif	age moyen	Ancienneté moyenne
TIOG (TEG)	41	38,85	15,29 (3-30)
TERG (TEGS)+assistants exploit+contremaîtres	20	45,65	22,85 (2-33)
TIOE (TEE)	31	35,83	13,64 (1-33)
TERE (TEES)+assistants exploit+contremaîtres	20	43,05	22,15 (4-34)
TIC	74	38,18	14,95 (1-32)
<b>Total</b>	<b>186</b>		

## RESULTATS

Les pathologies sont celles existantes lors du dernier examen médical dès lors qu'elles revêtent un caractère de gravité ou de chronicité.

Les pathologies ont été regroupées en trois catégories :

- Celles qui concernent la colonne vertébrale : discopathies confirmées par TDM, hernies discales, sciatiques ou cruralgies confirmées par les médecins traitants ou cliniquement constatées par le médecin du travail.
- Celles qui concernent les genoux : gonarthrose ou arthrose fémoro patellaire (dès lors qu'elles s'accompagnent de gène chronique, d'hydarthrose), hygromas ou bursites, détérioration des ménisques.
- Celles qui sont en rapport avec des TMS ou concernent d'autres articulations que les genoux (épaules et chevilles principalement).

Pour chacune d'entre elles, il a été recherché si elles ont donné lieu à reconnaissance en MP ou si elles sont liées à des accidents du travail déclarés.

Les résultats sont regroupés dans le tableau 2

### Pathologies observées

POSTES	effectif	colonne vertébrale	Autres patho art. et TMS	genoux	Au moins une pathologie	% au moins une pathologie	MP reconnue ou séquelles AT
TIOG (TEG)	41	7	7	9	18	0,45	5
TERG (TEGS)+assistants exploit+contremaîtres	20	5	2	9	14	0,7	4
TIOE (TEE)	31	12	3	7	15	0,47	5
TERE (TEES)+assistants exploit+contremaîtres	20	6	2	7	11	0,65	5
TIC	74	17	7	18	33	0,45	10
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>47</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>91</b>	<b>0,48924731</b>	<b>29</b>

**Nombre total de pathologies= 118**

**% AT MP parmi les pathologies= 0,2457627**

**% d'agents ayant au moins une pathologie= 0,489247**

## DISCUSSION

Sur 186 agents sujets de l'étude, il a été dépisté 118 pathologies concernant :

- La colonne vertébrale (40% des pathologies)
- Les genoux (42% des pathologies)
- Les atteintes d'autres articulations ou des TMS (18% des pathologies)

Ces pathologies concernent 91 agents soit 49 % de l'effectif global.

Elles concernent près de la moitié des agents d'exécution (TIOE 45 %, TIOG 47 %, TIC 45%) et entre 65 et 70 % des agents d'autres professions ou collèges. Il existe une homogénéité des pathologies entre les deux énergies.

IL faut noter que, à de rares exceptions près, les agents hors exécution sont tous issus de postes d'exécution.

La différence d'âge de huit ans environ entre les deux groupes ne peut expliquer à elle seule l'augmentation du nombre de pathologies entre les deux groupes.

On peut estimer que les pathologies ont été acquises durant les années passées à l'exécution et que s'agissant de pathologies chroniques évolutives leurs manifestations n'ont pas disparu.

On ne peut non plus exclure que la survenue de pathologies de ce type soit prise en compte par affectation à des postes moins exposés et mieux classés.

Près de un quart de ces pathologies sont des pathologies professionnelles reconnues

Il est à noter que les certificats médicaux à l'appui des déclarations de MP reconnues ont tous été rédigés par le médecin du travail.

Si on considère, en plus de ces pathologie avérées, la rédaction de 18 certificats médicaux par le médecin du travail pour les agent de MORE et de MORG (soit dans le cadre d'instruction de déclaration de MP inscrites au tableau non reconnues soit de certificats en vue d'extension des tableaux ou pour des déclarations «alinéa 3»), les pathologies en question représentent le tiers des pathologies dépistées pour ces agents.

On peut considérer que ces types de pathologies, en particulier les discopathies et les atteintes dégénératives des ménisques ainsi que les gonarthroses de toute nature, sont les conséquences passées et malheureusement actuelles de risques professionnels majeurs pour ces professions.

Les fiches de postes des TIOE et des TIOG établies par le médecin du travail signalent les expositions à des manutentions manuelles de 55 à 105 kg et de 25 à 55 kg, les vibrations générées par des outils, les efforts de translation de charge, l'existence de positions articulaires habituellement forcées, le travail en fouille, les travaux à genoux et accroupis (en particulier pour les TIC) et pour les TIOG seuls, l'utilisation de lourde masse.

Tous ces risques sont signalés depuis l'origine dans la fiche d'entreprise.

Régulièrement lors des CHSCT le médecin du travail a signalé l'existence de ces risques et demandé que des mesures préventives y soient apportées.

Concernant les risques articulaires des genoux, la première mention de ces risques par le médecin du travail date de 1991 lors d'un CHSCT. Un signalement concernant ces risques particuliers a été fait au CNHSCT et a été réitéré auprès de l'organisme de prévention national de l'entreprise en demandant la mise à disposition des équipements individuels de protection (intégration aux pantalons de travail de protections en mousse dense). Malgré ces signalements, cette prévention recommandée par l'INRS et demandée par le médecin du travail n'a pas été mise en place.

Pour les discopathies, bien que le risque soit toujours présent, son impact est moins important actuellement pour les embauchés les plus récent du fait de la sous-traitance d'un certain nombre de tâches. La question reste ouverte pour les salariés des entreprises sous traitantes.

## **CONCLUSION**

Cette étude met en évidence une incidence importante des discopathies, des TMS et des atteintes articulaires en particulier des genoux pour les métiers techniques d'entretien et d'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz d'EDF et de Gaz de France, ainsi que pour le métier technique clientèle dans cet établissement.

Ces affections sont liées en majorité à des conditions de travail fréquemment rencontrées.

La prévention du risque est insuffisante malgré les signalements réitérés du médecin du travail. En particulier les pathologies des genoux très nombreuses amènent à un constat d'échec de leur prévention malgré des modes relativement simples à mettre en place et validés par l'INRS.

Dr Alain Carré médecin du travail EDF-GDF  
EGD Villejuif  
Septembre 2006